



Rapport annuel

Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, 2021

Dans le cadre de :

STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Date de parution : Juin 2022
Domaine : Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Fin 2021, 345 000 personnes, soit 12,5 % des rentiers AVS et 50,0 % des rentiers AI, touchaient des prestations complémentaires (PC), ce qui correspond à une augmentation de 1,0 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est inférieure à la moyenne annuelle d'environ 2 % enregistrée depuis le début de la décennie précédente. Les PC sont financées par les recettes fiscales générales de la Confédération et des cantons. Les dépenses ont atteint 5,4 milliards de francs en 2021, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est, là aussi, inférieure à la croissance moyenne des dépenses à long terme, qui est de près de 3 %.

Évolution de l'effectif

Croissance modérée de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires

Les PC sont versées à des personnes qui perçoivent une rente de l'AVS ou de l'AI¹ lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse et que leurs revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins vitaux. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi. Fin 2021, 345 000 personnes touchaient des PC, ce qui correspond à une augmentation de 1,0 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est inférieure à la moyenne à long terme d'environ 2 %.

En 2021, le nombre de bénéficiaires de PC à l'AI a augmenté plus vite que celui des bénéficiaires de PC à l'AVS, une première depuis 2009. Cette tendance s'explique vraisemblablement par deux phénomènes. D'un côté, la surmortalité liée à la pandémie COVID-19 a conduit à une baisse de bénéficiaires de PC à l'assurance-vieillesse (PC à l'AV²). En effet, le nombre de sorties de bénéficiaires de PC à l'AV est nettement supérieur à sa moyenne avant la pandémie.

De l'autre côté, le parlement a adopté une réforme des PC entrée en vigueur au début 2021. Cette réforme vise à maintenir le niveau des prestations, à prendre davantage en compte la fortune et à réduire les effets de seuil. L'introduction d'un seuil d'entrée lié à la fortune a affecté également davantage les bénéficiaires de PC à l'AVS, car ceux-ci possèdent une fortune plus élevée que les bénéficiaires de PC à l'AI. Ici aussi, on observe un recul du nombre d'entrées de bénéficiaires de PC à l'AV en comparaison à 2020.

¹ Les personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent ou d'indemnités journalières de l'AI ont eu aussi droit aux PC. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à une rente AVS ou AI parce qu'elles n'ont pas cotisé à ces assurances ou qu'elles ne l'ont pas fait assez longtemps ont droit à des PC dans certaines conditions.

² Par « PC à l'AV », on entend ici uniquement les PC à l'assurance-vieillesse, et non les PC à l'assurance-survivants (AS), qui sont peu nombreuses et présentent une tout autre structure.

Concernant les PC à l'AI, le nombre de rentiers AI en Suisse s'est remis à croître depuis 2020 mais à une vitesse plus faible que l'effectif des bénéficiaires de PC à l'AI. En conséquence, le taux des bénéficiaires de PC à l'AI a aussi augmenté : 50,0 % des personnes qui perçoivent une rente de l'AI touchent également des PC.

La croissance de l'effectif des bénéficiaires de PC à l'AV est due généralement à la hausse de l'effectif des rentiers. De plus, le nombre de bénéficiaires de PC à l'AV et le nombre de rentiers de l'AV augmentent parallèlement à l'évolution démographique, ce qui se reflète dans le taux de PC qui reste stable légèrement en dessous de 13 % depuis plusieurs années.

T1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, fin 2012-2021									
Année	Bénéficiaires de PC ¹			Variation par rapport à l'année précédente			Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en %		
	Total (AV, AS, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI
2012	295 200	181 500	110 200	2,6	3,3	1,5	16,1	12,2	41,3
2013	300 700	185 800	111 400	1,9	2,4	1,1	16,1	12,2	42,7
2014	309 400	192 900	112 900	2,9	3,8	1,3	16,3	12,4	44,1
2015	315 000	197 400	113 900	1,8	2,4	0,9	16,5	12,5	45,2
2016	318 600	201 100	113 700	1,1	1,8	-0,1	16,4	12,5	46,0
2017	322 800	204 800	114 200	1,3	1,8	0,4	16,5	12,5	46,7
2018	328 100	209 200	115 100	1,6	2,2	0,8	16,5	12,5	47,4
2019	337 000	215 800	117 500	2,7	3,1	2,0	16,7	12,7	48,5
2020	341 700	218 900	119 100	1,4	1,5	1,4	16,7	12,7	49,3
2021	345 000	219 900	121 300	1,0	0,5	1,9	16,7	12,5	50,0

1 Les bénéficiaires de PC à l'assurance-survivants (AS) ne sont pas mentionnés séparément.

Source : Statistique des PC, OFAS

Entrées, sorties et passages d'une assurance à l'autre

Dynamique de l'évolution : 9 % de sorties et 10 % d'entrées en 2021

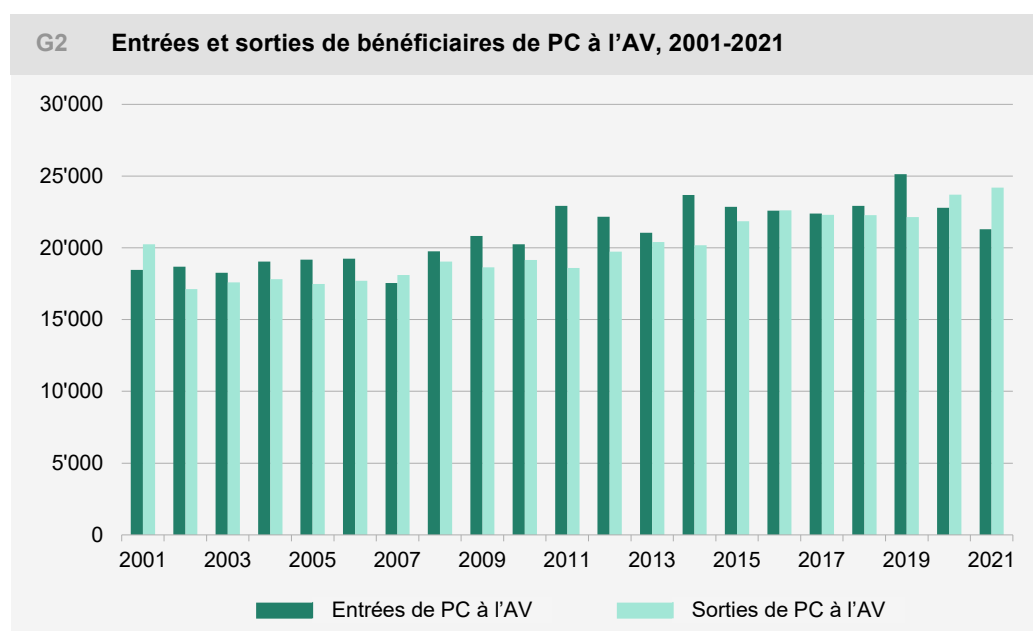
La faible augmentation du nombre de bénéficiaires de PC en 2021 masque des changements en terme de flux de personnes et de composition des PC. Ainsi, 30 700 personnes, soit environ 9 % de l'effectif enregistré en début d'année, sont sorties du système des PC, tandis que 34 000 personnes ont acquis un droit aux PC, soit environ 10 % de l'effectif initial.

T2 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par branche d'assurance, 2021									
Branche d'assurance	Effectif 1 ^{er} janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Changement d'assurance			Nombre solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
Nombre de personnes									
Total	341 700	30 700	34 000	3 300	4 400	4 400	0	3 300	345 000
PC à l'AV	218 900	24 200	21 300	-2 900	200	4 100	3 900	1 000	219 900
PC à l'AS	3 700	300	500	200	300	100	-200	0	3 700
PC à l'AI	119 100	6 200	12 200	6 000	3 900	100	-3 700	2 200	121 300
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	9,0	9,9	1,0	1,3	1,3	0,0	1,0	101,0
PC à l'AV	100,0	11,1	9,7	-1,3	0,1	1,9	1,8	0,5	100,5
PC à l'AS	100,0	6,9	12,3	5,4	8,7	3,9	-4,8	0,7	100,7
PC à l'AI	100,0	5,2	10,2	5,0	3,2	0,1	-3,1	1,9	101,9

Source : Statistique des PC, OFAS

Les flux d'entrées et de sorties diffèrent fortement selon la branche d'assurance. Pour les PC à l'AI, la différence entre entrées et sorties s'élève à 6 000 entrées nettes de personnes, ce qui correspond à 5,0 % de l'effectif initial. Les changements d'assurance à l'âge de la retraite jouent aussi un rôle significatif. En effet, la plupart des rentiers AI qui touchent des PC continuent d'en percevoir et deviennent alors bénéficiaires de PC à l'AV. Les sorties de PC à l'AI suite à ce changement d'assurance correspondent à 3,2 % de l'effectif initial, soit environ 3 900 personnes. Si l'on déduit ces sorties du solde nette d'entrées de près de 6 000 personnes, la progression de l'effectif des PC à l'AI n'est plus que de 1,9 %.

Dans les PC à l'AV, le solde d'entrées et sorties est négatif, comptabilisant 2 900 sorties nettes en 2021. Avant la pandémie en 2019, le solde était positif et comptait 3 000 entrées nettes. Le solde négatif est principalement dû à une baisse des entrées des PC à l'AV. L'effectif des PC à l'AV augmente néanmoins globalement de 0,5 % en raison du nombre de changement d'assurance de 4 100 provenant des PC à l'AI et l'AS.



Source : Statistique des PC, OFAS

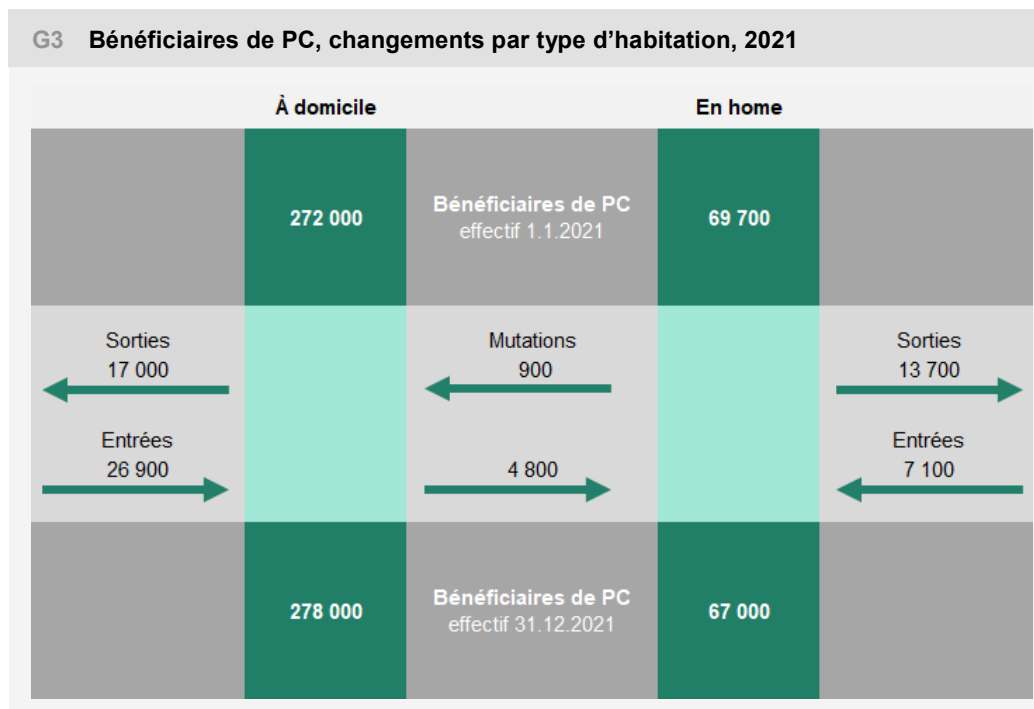
On peut également considérer les entrées et les sorties sous l'angle du type d'habitation. On constate alors que le nombre de bénéficiaires de PC séjournant dans un home a diminué de 4,0 %, alors que celui des bénéficiaires vivant à domicile a augmenté de 2,2 %. Dans les homes, les sorties ont constitué 19,7 % de l'effectif de début d'année (contre 17,9 % en 2019 avant la pandémie et 20% en 2020), mais les entrées seulement 10,1% (contre 13,3 % en 2019 avant la pandémie et 11.9% en 2020).

T3 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par type d'habitation, 2021

Type d'habitation	Effectif 1 ^{er} janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Chang. type d'habitation			Total solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
Nombre de personnes									
Total	341 700	30 700	34 000	3 300	5 700	5 700	0	3 300	345 000
À domicile	272 000	17 000	26 900	9 900	4 800	900	-3 900	6 100	278 000
En home	69 700	13 700	7 100	-6 600	900	4 800	3 900	-2 800	67 000
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	9,0	9,9	1,0	1,7	1,7	0,0	1,0	101,0
À domicile	100,0	6,2	9,9	3,7	1,8	0,3	- 1,4	2,2	102,2
En home	100,0	19,7	10,1	- 9,5	1,3	6,9	5,6	- 4,0	96,0

Source : Statistique des PC, OFAS

Cette évolution pourrait s'expliquer par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une augmentation de la mortalité dans les homes d'une part et le report de nouvelles admissions d'autre part. En effet, le nombre de décès a augmenté de 16 % dans les EMS et le nombre de personnes âgées résidant en EMS a reculé de 6 % en 2020³. Les sorties des bénéficiaires de PC résidant à domicile correspondent quant à elles à 6,2 % de l'effectif initial, contre 9,9 % pour les entrées. Par ailleurs, 1,8 % des bénéficiaires sont entrés dans un home, où ils continuent à avoir besoin de PC, tandis que 1,3 % des pensionnaires de home bénéficiant de PC sont retournés vivre à domicile.



Source : Statistique des PC, OFAS

67 000 personnes âgées vivant dans un home ont recours aux PC

Les PC jouent un rôle important dans le financement des séjours dans un home. Avec les prestations de l'assurance-maladie et parfois celles des pouvoirs publics, les PC contribuent à couvrir les frais d'un séjour dans un home, qui dépassent souvent la capacité financière des rentiers. En 2021, 67 000 bénéficiaires de PC vivaient dans un home, soit 19,4 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC. Par rapport à l'année précédente, l'effectif des bénéficiaires de PC vivant dans un home a diminué (-4,0 %).

Taux de bénéficiaires de PC

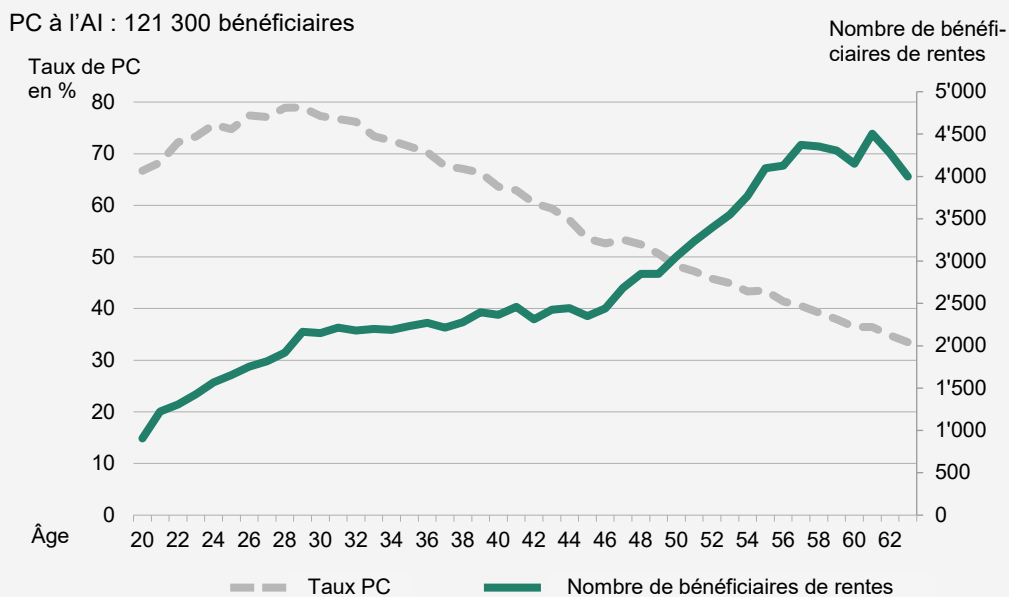
Les rentiers AI sont nombreux à être tributaires des PC

Dans l'AI, 50,0 % des rentiers touchent des PC. Ce taux est compris entre 65 % et 80 % pour les personnes âgées de 20 à 30 ans. Ces pourcentages élevés sont dus au fait que les jeunes invalides n'ont pas exercé d'activité lucrative, ou seulement pendant peu de temps, et qu'ils ne disposent donc que d'un niveau de rente peu élevé de l'AI et de la prévoyance professionnelle (voire pas de rente du tout du 2ème pilier). Il est rare également qu'ils aient d'autres sources de revenus. De plus, ils vivent plus souvent dans un home, où ils doivent faire face à des coûts élevés. Ce groupe de bénéficiaires dépend longtemps des PC. Les personnes qui touchent une rente de l'AI à un âge plus avancé sont généralement dans une meilleure situation financière, raison pour laquelle le taux de PC diminue progressivement pour atteindre près de 30 % dans le cas des personnes proches de l'âge de la retraite. Le taux de PC indique la part des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.

³ Les chiffres pour l'année 2021 de l'Office fédéral de la statistique ne sont pas encore disponibles.

G3.1 Taux et nombre de bénéficiaires de PC à l'AI, selon l'âge, fin 2021

PC à l'AI : 121 300 bénéficiaires

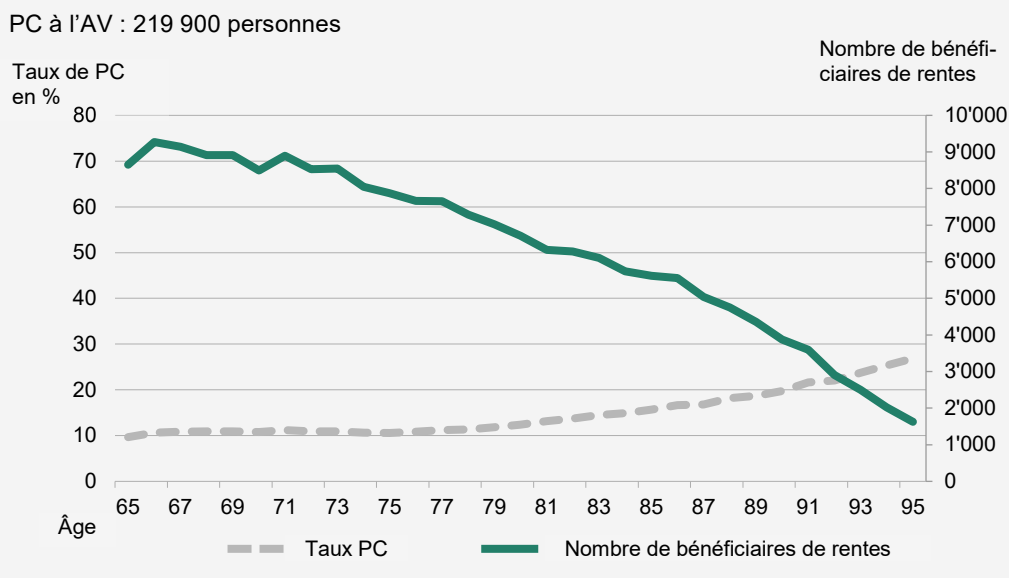


Source : Statistique des PC, OFAS

Dans l'assurance-vieillesse, 12,5 % des rentiers sont tributaires des PC. Seuls 7,5 % des nouveaux rentiers AVS ont droit à des PC⁴, contre 19,8 % des rentiers de 90 ans. Le taux de PC augmente donc avec l'âge : plus une personne est âgée, plus elle risque d'être tributaire des PC. Cette tendance est liée à la probabilité croissante avec l'âge d'entrer dans un home et aux frais que cela entraîne, frais que de nombreuses personnes ne peuvent pas assumer par leurs propres moyens sur une longue période.

G3.2 Taux et nombre de bénéficiaires de PC à l'AV, selon l'âge, fin 2021

PC à l'AV : 219 900 personnes



Source : Statistique des PC, OFAS

⁴ Environ la moitié des nouveaux rentiers AVS touchaient déjà des PC à l'AI.

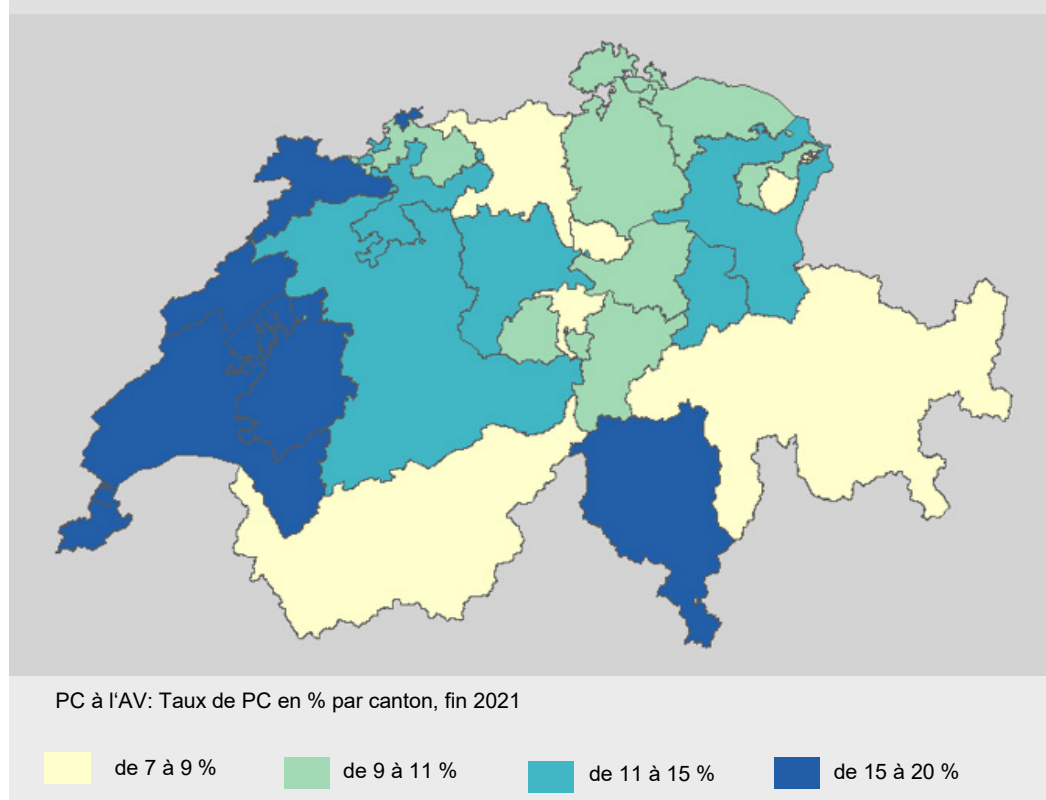
Taux de PC dans les cantons

Le recours aux PC varie fortement selon les cantons. Pour les comparaisons intercantionales, nous nous limitons aux bénéficiaires de rentes de vieillesse.

Dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, 7,0 % des rentiers AVS touchent des PC, alors que ce taux est de 20,0 % à Bâle-Ville. Les chiffres des autres cantons se situent entre ces deux extrêmes. Outre Bâle-Ville, la plupart des cantons romands et le Tessin affichent des taux de PC élevés. Dans tous ces cantons, plus de 15 % des personnes ayant atteint l'âge de la retraite perçoivent des PC. Quant au groupe des cantons avec de faibles taux de PC, il comprend, outre Appenzell, ceux de Nidwald, des Grisons, du Valais et de Zoug. Dans ces régions, moins de 9 % des personnes à la retraite ont recours aux PC.

En 2016, une modification législative dans le canton de Genève avait sorti du système PC les personnes touchant le montant minimum garanti - c'est-à-dire seulement les primes d'assurance maladie. Avec l'introduction de la réforme de PC, ces 4 000 personnes ont été réintégrées dans les PC. Cela explique donc en grande partie la forte hausse de bénéficiaires du canton de Genève en 2021.

G 3.3 Taux de PC dans les cantons, fin 2021



Source : Statistique des PC, OFAS

Dépenses au titre
des PC

Les dépenses au titre des PC se montent à 5,4 milliards de francs

Les PC sont financées par les recettes fiscales générales, à hauteur de 32,6 % par la Confédération et de 67,4 % par les cantons. Les PC versées en 2021 ont atteint 5,4 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 1,4 % par rapport à l'année précédente.

À l'exception de 2012, 2018 et de 2021, la progression des PC à l'AI est moins marquée que celle des PC à l'AVS. L'exception observable en 2012 tient à la réduction de moitié de l'allocation pour impotent pour les pensionnaires de home. Concernant l'année 2021, l'exception s'explique vraisemblablement par les facteurs mentionnés plus haut, c'est-à-dire la surmortalité chez les bénéficiaires de PC à l'AV ainsi que l'introduction de la réforme.

T4 Dépenses au titre des PC, 2012-2021						
Année	Dépenses au titre des PC en millions de francs			Variation en % par rapport à l'année précédente		
	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI
2012	4 435,9	2 524,5	1 911,4	3,7	3,5	4,1
2013	4 527,9	2 604,6	1 923,2	2,1	3,2	0,6
2014	4 678,7	2 712,1	1 966,6	3,3	4,1	2,3
2015	4 782,1	2 778,4	2 003,7	2,2	2,4	1,9
2016	4 901,3	2 856,5	2 044,9	2,5	2,8	2,1
2017	4 939,0	2 906,7	2 032,3	0,8	1,8	- 0,6
2018	5 043,6	2 956,3	2 087,3	2,1	1,7	2,7
2019	5 199,2	3 057,6	2 141,6	3,1	3,4	2,6
2020	5 367,9	3 167,6	2 200,4	3,2	3,6	2,7
2021	5 442,8	3 160,6	2 282,2	1,4	- 0,2	3,7

Source : Statistique des PC, OFAS

Dépenses au titre des PC par type de garantie

40 % des dépenses au titre des PC tiennent aux frais supplémentaires liés au séjour dans un home

Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2008, l'évolution des dépenses des PC peut être considérée sous un autre aspect encore, puisqu'une distinction est faite depuis lors, pour les PC périodiques (sans les frais de maladie et d'invalidité), entre couverture du minimum vital et frais supplémentaires liés au séjour dans un home. Pour les personnes qui vivent à domicile, l'intégralité des PC périodiques sert à garantir le minimum vital. Dans le cas des pensionnaires de home, pour déterminer la part du minimum vital, on calcule quel serait le montant des PC si la personne vivait à domicile. La Confédération assume 5/8 du minimum vital. La part qui ne sert pas à la couverture des besoins vitaux – c'est-à-dire les frais supplémentaires liés au séjour dans un home – est financée par les cantons.

52,1 % des dépenses totales des PC est consacrée à la couverture des besoins vitaux. Cette somme a augmenté en moyenne de 3,2 % par année depuis 2012. Les frais supplémentaires liés au séjour dans un home ont pour leur part augmenté de 0,9 % en moyenne. Ce taux de croissance ne permet toutefois guère de tirer des conclusions sur l'évolution des frais de home. En effet, l'année 2021 a connu une baisse substantielle des frais supplémentaires liés au séjour dans un home qui biaise l'augmentation moyenne vers le bas.

Considérant les dépenses liées aux PC périodiques de 2021, les PC périodiques liées au minimum vital ont augmenté tandis que les frais supplémentaires liés au séjour dans un home ont fortement diminué. Cette diminution est principalement le résultat de la baisse de bénéficiaires de PC en home.

De leur côté, les frais de maladie et d'invalidité ont augmenté de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Les frais de maladie et d'invalidité représentent environ un dixième des dépenses totales des PC.

T5 Dépenses liées aux PC par type de garantie, 2012-2021								
Année	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité
		Minimum vital	Frais supp. dus au home			Minimum vital	Frais supp. dus au home	
Dépenses des PC en millions de francs					Variation en % par rapport à l'année préc.			
2012	4435,9	2129,4	1916,8	389,8	3,7	4,8	2,0	7,0
2013	4527,9	2153,7	1967,7	406,4	2,1	1,1	2,7	4,3
2014	4678,7	2237,4	2008,5	432,8	3,3	3,9	2,1	6,5
2015	4782,1	2276,8	2049,6	455,7	2,2	1,8	2,0	5,3
2016	4901,3	2344,5	2089,8	467,0	2,5	3,0	2,0	2,5
2017	4939,0	2392,6	2072,0	474,4	0,8	2,1	-0,9	1,6
2018	5043,6	2460,2	2093,1	490,3	2,1	2,8	1,0	3,4
2019	5199,2	2557,9	2118,1	523,2	3,1	4,0	1,2	6,7
2020	5367,9	2661,9	2183,1	522,9	3,2	4,1	3,1	-0,1
2021	5442,8	2835,6	2073,5	533,8	1,4	6,5	-5,0	2,1

Source : Statistique des PC, OFAS

Montant des PC pour une personne vivant à domicile : 1 200 francs

Le montant des PC dépend fortement du type d'habitation. Les bénéficiaires de PC vivant à domicile ont touché 1 200 francs par mois en moyenne en 2021. Les personnes séjournant dans un home ont pour leur part touché 3 500 francs en moyenne, soit un montant presque trois fois supérieur. En entrant dans un home, une personne voit en général ses dépenses augmenter considérablement. Au prix de l'hébergement, il faut souvent ajouter des frais de soins et d'assistance. Les prestations de soins sont prises en charge par l'assurance-maladie. En d'autres termes, la perception de PC tient aux coûts élevés pour les pensionnaires de home et à la faiblesse des rentes pour les personnes vivant à domicile.

On constate par ailleurs une différence entre les PC à l'assurance-vieillesse et les PC à l'assurance-invalidité : les prestations versées aux rentiers AI sont nettement plus élevées, car ces personnes ont des revenus réguliers plus bas.

T6 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2020 et 2021

Type d'habitation	Montant des PC en francs par mois ¹						Variation en % ²		
	2020			2021			Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI
	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI			
Total	1 773	1 716	1 871	1 784	1 726	1 883	0,6	0,6	0,6
À domicile	1 160	1 083	1 286	1 201	1 127	1 318	3,5	4,1	2,5
En home	3 417	3 259	3 755	3 462	3 309	3 771	1,3	1,5	0,4

1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.
2 Variation en % par rapport à l'année précédente.

Source : Statistique des PC, OFAS

16,2 % des bénéficiaires de PC ont droit uniquement à la réduction des primes

La prise en charge totale ou la réduction de primes de l'assurance-maladie permet de garantir aux personnes de condition économique modeste une couverture d'assurance à un prix supportable. Il relève de la compétence des cantons de déterminer quelles exigences doivent être remplies pour donner droit à une réduction de primes (chaque canton fixe, par exemple, lui-même la limite de revenu et de fortune qui donne droit à une réduction). En raison des prescriptions cantonales, les conditions d'octroi et le montant des réductions de primes varient d'un canton à l'autre. En revanche, pour les bénéficiaires de PC, il y a lieu d'observer la règle suivante : dans le calcul de la PC, la prime effective d'assurance-maladie est prise en compte au titre des dépenses, mais au maximum la prime moyenne cantonale ou régionale fixée annuellement par le Département fédéral de l'intérieur. Le montant n'est pas versé au bénéficiaire de PC, mais directement à l'assureur-maladie. Cela permet de garantir que le montant auquel le bénéficiaire de PC a droit soit effectivement utilisé pour le paiement de la prime d'assurance-maladie et non à d'autres fins. Une réglementation spécifique s'applique pour les personnes dont l'excédent de dépenses est inférieur au montant de la réduction de prime. Pour ces personnes, le montant de la PC annuelle est ajusté au montant de la réduction individuelle des primes (montant minimal de la PC).

La Confédération et les cantons assument ensemble les coûts des réductions de primes. Dans certains cantons, les communes sont également impliquées.

En 2021, 345 000 bénéficiaires de PC ont eu droit à un montant effectif ou plafonné pour l'assurance obligatoire des soins. Ils représentaient en 2020 environ 14 % du nombre total de personnes auxquelles une réduction de primes a été accordée. Le montant moyen pour l'assurance-maladie obligatoire s'élève à approximativement 500 francs par personne et par mois. En 2020, le total des primes de bénéficiaires de PC prises en charge s'est monté à plus de 2,0 milliards de francs. 37,6 % de la somme globale consacrée à la réduction de primes est ainsi revenue à des bénéficiaires de PC. Ce pourcentage élevé résulte du fait que les bénéficiaires de PC jouissent généralement du remboursement total des primes, tandis que les autres ne reçoivent souvent qu'un subside partiel.

Pour environ 55 800 personnes, soit 16,2 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC en 2021, le montant de la PC annuelle correspond à celui de la réduction individuelle des primes (montant minimal de la PC).

Données utilisées

- Relevés statistiques annuels de l'OFAS auprès des organes PC.

Remarques d'ordre méthodologique

- Taux de PC ou taux de bénéficiaires PC : pourcentage des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.
- Dans les tableaux, le total dans les lignes ou les colonnes peut différer de la somme arithmétique, les chiffres étant arrondis.

Informations sur Internet

- Faits, chiffres et résultats détaillés (tableaux) : www.pc.bsv.admin.ch
- www.ofas.admin.ch

Mentions légales

Éditeur : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Traduction : Service linguistique de l'OFAS, document disponible en français et en allemand

Renseignements : Office fédéral des assurances sociales, domaine MAS, Daniel Salamanca, tél. 058 483 64 89, data@bsv.admin.ch